



L'Ontario au quotidien

Ce manuel a été conçu comme un document d'accompagnement de la vidéo *L'Ontario au quotidien*. Dans ce classeur, vous trouverez des renseignements généraux et particuliers destinés à vous aider, vous le nouvel arrivant au Canada, à commencer une nouvelle vie en Ontario. Vous y trouverez des faits, des chiffres, des sites Web, des numéros de téléphone, ainsi que des exercices qui visent à vous aider à partir du bon pied. Veuillez vous reporter à la table des matières ci-après pour savoir où se trouvent les renseignements dont vous avez besoin. Nous vous souhaitons une vie heureuse, prospère et en bonne santé en Ontario!

Partie 1	Votre arrivée au Canada	2
	Ce qu'il faut apporter, et ce à quoi s'attendre de la part des fonctionnaires des douanes et des responsables de l'immigration	
Partie 2	Votre nouveau pays : le Canada	5
	Le rôle du Canada dans le monde, la terre, l'histoire, l'immigration, le multiculturalisme, les langues officielles, le gouvernement et la Charte canadienne des droits et libertés	
Partie 3	Votre nouvelle terre d'accueil : l'Ontario	11
	Géographie, économie, grandes villes comparées aux petites villes, collectivités francophones et climat	
Partie 4	Programmes et services destinés aux nouveaux arrivants	15
	Services d'établissement des immigrants, liens avec la collectivité, programmes de formation linguistique et sources de renseignements	
Partie 5	Commencer à vivre en Ontario	19
	Logement, transports en commun, conduite d'un véhicule, soins de santé, ServiceOntario, ServiceCanada, services bancaires et financiers, courses, téléphone, Internet, services postaux et loisirs	
Partie 6	Éducation en Ontario	27
	Garde d'enfants, centres de la petite enfance, écoles élémentaire et secondaire, études postsecondaires, cours de langue, formation des adultes et formation continue	
Partie 7	Les affaires et le travail en Ontario	31
	Marché du travail, documents nécessaires pour pouvoir travailler, recherche d'un emploi, titres de compétence étrangers, professions réglementées, expérience de travail, chèque de paie et démarrage d'une entreprise	



Votre arrivée au Canada

Pour que votre transition vers le Canada soit la plus aisée possible, vous devez vous y préparer. Cette section vous offre un aperçu des préparatifs nécessaires pour votre arrivée en Ontario. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) à l'adresse www.cic.gc.ca ou appeler le Centre d'appels depuis le Canada au numéro sans frais 1-888-242-2100. Si vous vous trouvez à l'étranger, prenez contact avec une ambassade, un haut-commissariat ou un consulat canadiens dans votre pays d'origine.

AVANT VOTRE ARRIVÉE

Alors que vous vous préparez à partir pour l'Ontario, passez en revue la vidéo *L'Ontario au quotidien* ainsi que ce manuel pour en apprendre davantage au sujet de la vie en Ontario. Ces ressources vous aideront à mieux comprendre à quoi vous attendre à votre arrivée. Si vous avez accès à Internet, effectuez une recherche sur les sites Web fournis dans ce manuel, afin de trouver des informations utiles et de vous informer sur les services offerts aux nouveaux arrivants.

Il est extrêmement important de réunir tous les documents dont vous avez besoin pour entrer en Ontario, vous y établir, y travailler et y étudier. Une liste des documents à apporter figure à la page suivante. Si possible, faites traduire ces documents en français ou en anglais. Cela aidera les agents canadiens à les comprendre.

*Pour de plus amples renseignements concernant les préparatifs de votre arrivée, reportez-vous au guide *Le Canada et les nouveaux arrivants*, à l'adresse www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/nouveaux.pdf ou <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/nouveaux/index.asp>*

DOCUMENTS À APPORTER

Vous **devez** présenter les documents essentiels suivants pour entrer au Canada :

- Un visa d'immigrant canadien et la confirmation de résidence permanente pour chaque membre de la famille qui vous accompagne
- Un passeport ou tout autre titre de voyage valide pour chaque membre de la famille qui vous accompagne
- Une liste détaillée, en deux (2) exemplaires, de tous les biens personnels et articles ménagers que vous apportez avec vous
- Une liste, en deux (2) exemplaires, des articles qui arriveront par la suite et leur valeur monétaire
- Preuve que vous disposez de suffisamment d'argent pour subvenir à vos besoins et à ceux des personnes à votre charge pendant six mois

Selon votre situation, vous devez également apporter les documents **importants** suivants :

- Certificats de naissance, certificats de baptême ou certificats de mariage
- Documents d'adoption, de séparation ou de divorce
- Dossiers scolaires ou diplômes
- Certificats professionnels ou de compétence
- Lettres de recommandation d'anciens employeurs
- Curriculum vitae (description de vos études, de vos compétences professionnelles et de votre expérience de travail)
- Dossiers d'immunisation et de vaccination, fiches dentaires et autres dossiers de santé pour chaque membre de la famille
- Permis de conduire, y compris le permis international
- Photocopies de tous les documents essentiels et importants
- Documents d'immatriculation de votre véhicule automobile (si vous l'empportez au Canada)



La période d'attente habituelle pour recevoir une couverture médicale en Ontario est de trois mois à partir de votre date d'arrivée. Il serait peut-être bon d'envisager de souscrire une assurance maladie privée jusqu'à ce que vous soyez admissible à la couverture médicale.

LE SAVIEZ-VOUS?

DOUANES ET IMMIGRATION

Avant d'arriver au Canada, il est possible que l'on vous demande de remplir une carte de déclaration douanière. Vous devez remplir cette carte avant de rencontrer les agents de douane et d'immigration. Lorsque vous arrivez au Canada, un agent de douane de l'Agence des services frontaliers du Canada vous fera passer un entretien. Vous devez lui montrer votre visa d'immigrant, ainsi que la liste de tous les articles de ménage et de tous les biens personnels que vous apportez avec vous au Canada. L'agent de douane vous aiguillera ensuite vers un agent d'immigration.

L'agent d'immigration vérifiera vos documents de voyage et vous posera des questions afin de vérifier votre bonne moralité et votre bonne santé. Il est possible que vous deviez également produire une preuve des fonds que vous possédez. Si aucune difficulté ne se présente, l'agent d'immigration autorisera votre entrée au Canada en qualité de résident permanent. Si vous arrivez à Toronto, à Montréal ou à Vancouver, vous trouverez des services d'accueil pour les immigrants à l'aéroport.

Pour de plus amples renseignements concernant ce que vous pouvez et ce que vous ne pouvez pas apporter au Canada, les objets à déclarer, les documents de santé requis ainsi que toutes les questions afférentes, prenez contact avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) ou avec Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) :

- En consultant les sites Web suivants : www.cbsa-asfc.gc.ca ou www.cic.gc.ca
- En appelant l'ASFC au numéro sans frais au Canada **1-800-461-9999**
- En appelant l'ASFC depuis l'étranger au numéro **204-983-3500** ou **506-636-5064** (des frais d'appel interurbain s'appliquent)

SUGGESTIONS UTILES

Prenez les conseils utiles suivants en considération pour la préparation de votre arrivée en Ontario :

Ce que vous **DEVEZ** faire :

- Faire plusieurs photocopies de tous les documents essentiels et importants
- Gardez une copie de chaque document à un autre endroit que les originaux
- Si possible, faites traduire tous vos documents en français ou en anglais avant votre arrivée
- Souscrivez une assurance-maladie privée pour la période de votre voyage et pour les trois premiers mois
- Apportez suffisamment de médicaments avec vous pour vous laisser le temps de trouver un médecin de famille
- Assurez-vous de savoir ce que vous pouvez et ne pouvez pas apporter au Canada
- Effectuez une recherche sur le climat, les villes, le marché du travail, les lois de l'Ontario et d'autres sujets importants
- À votre arrivée, prenez contact avec un organisme d'aide aux immigrants dans votre région

Ce qu'il **NE FAUT PAS** faire :

- Ne mettez pas vos documents dans une valise
- Ne fournissez pas de faux renseignements ou de documents frauduleux, et ne cachez pas d'informations



Sites Web utiles

- Citoyenneté et Immigration Canada : www.cic.gc.ca
- Immigration en Ontario : www.ontarioimmigration.ca
- Agence des services frontaliers du Canada : www.cbsa.gc.ca
- Se rendre au Canada : www.serendreaucanada.gc.ca
- Vous voulez travailler au Canada? Un manuel essentiel destiné aux nouveaux arrivants : www.competences.gc.ca/immigrants/guide/guide.pdf
- Bienvenue au Canada – Ce que vous devriez savoir : www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/bienvenue/index.asp

Faire une liste de tâches à accomplir

Faites une liste des tâches à accomplir avant d'arriver en Ontario. Notez chaque tâche ci-dessous et cochez la case lorsque vous l'avez accomplie. Cela vous aidera à préparer votre arrivée.

Ce que je dois faire

<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____



Votre nouveau pays : le Canada

Bienvenue au Canada, terre vaste et variée. Le Canada occupe la majeure partie de l'Amérique du Nord, s'étendant de l'océan Atlantique à l'est à l'océan Pacifique à l'ouest et à l'océan Arctique au nord. Le Canada est le deuxième plus grand pays au monde.

Il compte de hautes montagnes dentelées à l'est, des étendues d'herbe relativement plates dans la majeure partie de la région des Prairies, des montagnes glaciaires de basse altitude dans les régions centrales et orientales du pays, et des basses terres fertiles au sud de l'Ontario et du Québec.

Le climat canadien varie beaucoup, d'un climat tempéré dans les régions méridionales et côtières à un climat subarctique et arctique au nord. Dans de nombreuses régions, les températures hivernales peuvent tomber à 35 °C au-dessous de zéro — ou moins —, alors que les températures estivales peuvent dépasser 30°C dans certaines régions.

VOTRE NOUVEAU PAYS

Le Canada comprend dix provinces : les quatre provinces de l'Atlantique à l'est, les deux provinces centrales du Québec et de l'Ontario, puis les trois provinces des Prairies et enfin la Colombie-Britannique sur la côte Pacifique. On y trouve également trois Territoires du Nord-Ouest, qui couvrent une large superficie, mais dont la population est très faible.

Environ 90 % de la population canadienne est concentrée dans un rayon de 250 kilomètres à partir de la frontière avec les États-Unis. Environ 80 % de la population canadienne vit dans les régions urbaines; les 20 % restants vivent dans les petites villes, les villages et les régions rurales ou éloignées.

La superficie du Canada représente environ 6,7 % des terres du monde entier; cependant,

- il abrite 20 % des régions sauvages encore intouchées dans le monde
- il compte 25 % des zones humides du monde
- il comprend 10 % des forêts du monde



LE CANADA : SUPERFICIE, PROPORTIONS ET POPULATION

- 5 400 kilomètres de l'est à l'ouest, s'étendant sur six fuseaux horaires
- 4 600 kilomètres du nord au sud
- 9 984 670 kilomètres carrés
- 33 850 000 d'habitants (projections pour 2010)



Donnez le nom de trois provinces et d'États qui touchent à l'Ontario :

LE RÔLE DU CANADA DANS LE MONDE

Le Canada n'est pas une nation agressive; il s'est néanmoins battu avec une grande bravoure dans les deux guerres mondiales, ainsi que dans d'autres conflits internationaux. On connaît surtout le Canada pour ses activités de maintien de la paix. Depuis 1945, il a dirigé ou fait partie de plus de cinquante missions de maintien de la paix. Le Canada a joué un rôle prédominant dans la création des Nations Unies.

Les scientifiques canadiens ont contribué à d'importantes découvertes — par exemple, celle de l'insuline — pour la santé mondiale. Les inventeurs canadiens ont conçu le téléphone, la pile alcaline, le Blackberry, le camion-benne,

la chaise roulante électrique, le Canadarm — également appelé le télémanipulateur de la navette spatiale — et le basket-ball.

Le Canada est prodigue en auteurs, peintres, musiciens, journalistes et amuseurs de renom, ainsi qu'en athlètes, en scientifiques et en diplomates. Des Canadiens ont reçu le Prix Nobel de chimie, de physique, de médecine, d'économie, de littérature et de la paix.

Un petit échantillon d'auteurs, d'artistes et d'interprètes canadiens célèbres :

- Gilles Vigneault (chanteur)
- Margaret Atwood (auteur)
- Deepa Mehta (cinéaste)
- William Shatner (acteur)
- Neil Young (chanteur)
- Jim Carrey (acteur comique)
- Sandra Oh (actrice)
- Leonard Cohen (poète, chanteur)
- Yann Martel (auteur)
- Mike Myers (acteur comique)
- Roch Voisine (chanteur)
- Margot Kidder (actrice)
- Dan Ackroyd (acteur comique)
- Bryan Adams (chanteur)
- Céline Dion (chanteuse)
- Keanu Reeves (acteur)

HISTOIRE

Le Canada a été habité pendant des milliers d'années par divers groupes de peuples autochtones — par exemple, les Haïda sur la côte du Pacifique, les Pieds-Noirs, les Ojibwa et les autres nations autochtones des Plaines, les Inuits au grand Nord, les Cri dans les régions subarctiques, et les Algonquins, les Iroquois, les Micmacs et les autres nations à l'Est.

À partir de la fin du XVe siècle, des expéditions d'abord britanniques, puis françaises, ont exploré les côtes est et nord du Canada. Des colonies françaises permanentes ont été établies au début du XVIIe siècle, occupant la plupart de ce qui constitue aujourd'hui la vallée inférieure du Saint-Laurent et de grandes parties de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick.

Cette colonie — connue sous le nom de Nouvelle-France — s'est lentement développée, tirant sa subsistance de la pêche à la morue, du commerce des fourrures et de l'agriculture. En 1759, la Nouvelle-France accueillait environ 65 000 colons. La France et la Grande-Bretagne étaient souvent en guerre tout au long des XVIIe et XVIIIe siècles. Après la guerre de Sept Ans (de 1754 à 1763), la France a cédé la quasi-totalité de ses colonies nord-américaines à la Grande-Bretagne.

Au cours des cent ans qui ont suivi, de nombreux colons anglophones ont migré au Canada. Le 1er juillet 1867, trois des colonies nord-américaines de la Grande-Bretagne ont été fédérées et sont devenues un État autonome du Commonwealth, composé de quatre provinces — l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Le jour de la Confédération — le 1er juillet — est célébré aujourd'hui sous le nom de « fête du Canada ».

Au cours des quarante années qui ont suivi, cinq provinces supplémentaires — le Manitoba, l'Île-du-Prince-Édouard, la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan — ont rejoint la confédération canadienne; la dixième province — Terre-Neuve-et-Labrador — a rejoint la Confédération en 1949.

Le Canada a conservé des liens avec la Couronne britannique même après être devenu une confédération. Au XXe siècle, le Canada a obtenu son autonomie législative envers le Royaume-Uni (1931), et sa Constitution a été canadienisée en 1982.

- Le taux de natalité du Canada est très faible – notre nation occupe la 192e place sur 224
- L'espérance de vie d'un enfant né au Canada est de 81,23 ans, ce qui place notre pays au troisième rang des nations composées d'au moins 5 millions de gens.



LE SAVIEZ-VOUS?

Quels sont les deux pays qui ont déclaré le Canada comme étant l'une de leurs colonies?

À quelle date trois des colonies britanniques d'Amérique du Nord se sont-elles unies pour former le Canada?

EXERCICE

UNE TERRE D'IMMIGRANTS

Le Canada est une terre d'immigrants. De nombreux anthropologues, archéologues et autres scientifiques pensent que les peuples autochtones ont migré en provenance de l'Asie il y a plus de 13 000 ans et, dans le cas de certains peuples inuits du nord du Canada, entre 400 av. J.-C. et 1200 apr. J.-C.

Plusieurs vagues d'immigration sont arrivées au Canada à l'époque moderne. La première s'est déployée sur deux cents ans à partir du début du XVIIe siècle, avec l'établissement lent mais progressive des colons français au Québec et en Acadie. Le Canada a également vu l'arrivée de plus petits groupes de membres du personnel militaire britannique et de leurs familles au XVIIe et au XVIIIe siècle.

Ces premiers colons ont plus tard été rejoints par des milliers d'Américains fidèles à la Grande-Bretagne au cours de la guerre de l'Indépendance américaine (de 1775 à 1783). Les loyalistes se sont établis principalement dans la région actuelle du sud de l'Ontario, dans les cantons de l'Est du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

Des milliers de colons britanniques, écossais et irlandais supplémentaires sont arrivés dans les années 1800. Les gouverneurs coloniaux ont encouragé ces immigrants à s'établir au Canada après la guerre de 1812, car ils craignaient une nouvelle tentative d'invasion par les Américains. L'immigration irlandaise au Canada a prodigieusement augmenté au cours de la Grande Famine, qui a sévi de 1846 à 1849.

Une autre vague d'immigration est venue principalement de l'Europe continentale — de l'Ukraine, entre autres — atteignant son apogée avant la Première Guerre mondiale, entre 1910 et 1913 (avec plus de 400 000 immigrants en 1913 uniquement). Les Ukraino-Canadiens constituent

actuellement la plus grande population ukrainienne hors de l'Ukraine et de la Russie.

Dans la deuxième moitié du XXe siècle, une autre vague est venue d'Europe, cette fois principalement d'Allemagne, d'Italie, du Portugal, de la Pologne et de la Hollande; elle a culminé en 1957 avec 282 000 immigrants, faisant du Canada un pays encore plus multiculturel, accueillant de nombreux immigrants dont la langue maternelle n'était ni le français, ni l'anglais.

La vague actuelle d'immigration comprend des nouveaux arrivants de l'Asie du Sud et de l'Est, ainsi que du Moyen-Orient, de l'Afrique et des Caraïbes. Aujourd'hui, le Canada a l'un des taux d'immigration par habitant les plus élevés au monde. Près de 275 000 nouveaux immigrants arrivent chaque année au Canada.



Citez le nom des pays d'origine de trois grands groupes d'immigrants arrivés au Canada pendant les deux périodes indiquées ci-dessous.

De 1775 à 1899

De 1900 à 1960

_____	_____
_____	_____
_____	_____

MULTICULTURALISME

Étant donné le passé du Canada en matière d'immigration, il est facile de comprendre la diversité de ses cultures et de ses habitants. Pour favoriser l'harmonie de cette « mosaïque culturelle », le Canada maintient de fortes valeurs d'égalité, de diversité et de respect pour tous les membres de la société. Ces valeurs sont reflétées dans la politique de multiculturalisme du Canada.

Le multiculturalisme, c'est le partage du devant de la scène entre les cultures anglophones, francophones et autochtones et les cultures asiatiques, africaines, moyen-orientales, européennes, latino-américaines et caraïbes. Il affirme la valeur et la dignité de tous les Canadiens, quels que soient leur origine raciale ou ethnique, leur langue ou leur appartenance religieuse. Il favorise l'harmonie raciale et ethnique, encourage la compréhension entre les cultures et prévient la haine, la discrimination et la violence.

Certaines personnes arrivent au Canada en ayant été témoins ou victimes par le passé de la haine ou de la méfiance à l'égard d'un groupe ethnique particulier. La promotion de la haine est interdite au Canada. Au Canada, vous avez le droit de conserver votre propre ethnicité. Vous devez également respecter le droit d'autrui à en faire de même.

Remarquez que la Charte canadienne des droits et liberté protège la liberté d'expression religieuse. Presque toutes les religions sont représentées au Canada; le droit d'avoir n'importe quelle croyance religieuse implique que vous, en tant que résident permanent ou citoyen canadien, devez faire preuve de tolérance à l'égard des croyances d'autrui.

Bien que les catholiques romains, les protestants et les autres chrétiens constituent les groupes religieux les plus importants au Canada — environ 23 millions d'habitants au total — le Canada accueille également plus de 700 000 musulmans, environ 400 000 bouddhistes, plus de 300 000 juifs, hindous et sikhs, et plus de 5,5 millions d'habitants reconnus comme étant « non croyants ».



LANGUES OFFICIELLES

Les deux langues officielles du Canada sont le français et l'anglais. Le français et l'anglais sont les langues maternelles de respectivement 22 % et 58 % de la population, et sont parlées à la maison par 23 % et 71 % de la population.

Presque tous les Canadiens parlent le français ou l'anglais, et environ 18 % d'entre eux parlent les deux langues.

Les francophones et les anglophones ont le même statut devant les tribunaux fédéraux, le Parlement et toutes les institutions fédérales. Les citoyens ont le droit, lorsque la demande est suffisante, de recevoir les services offerts par le gouvernement fédéral en français ou en anglais, et les minorités parlant l'une des deux langues officielles ont la garantie d'avoir leurs propres écoles dans toutes les provinces et tous les territoires.

Bien que 85 % des Canadiens francophones vivent au Québec, il existe de larges populations francophones dans d'autres provinces — en particulier au nord et à l'est de l'Ontario, au Nouveau-Brunswick et dans certaines régions du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Il est extrêmement important de parler français ou anglais pour commencer à vivre au Canada. Savoir l'une de ces langues vous aidera :

- À trouver et à conserver un emploi
- À devenir citoyen canadien
- À faire preuve d'une participation active dans votre nouvelle collectivité
- À communiquer avec vos enfants dans la langue qu'ils apprennent à l'école

CHARTRE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

La Charte canadienne des droits et libertés — « la Charte » — est une déclaration des droits inscrits dans la Constitution du Canada. Le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et tous les citoyens et résidents canadiens doivent en respecter les dispositions. Les droits et les libertés inscrits dans la Charte comprennent :

Les libertés fondamentales, à savoir la liberté de conscience, de religion, de pensée, d'opinion et d'expression, la liberté de la presse et des autres moyens de communication, la liberté de réunion et la liberté d'association.

Les droits à l'égalité, c'est-à-dire le droit à l'égalité de traitement devant la loi, indépendamment de toute discrimination.

Les droits démocratiques (pour les citoyens), surtout le droit de participer aux activités politiques et le droit à une forme démocratique de gouvernement, plus particulièrement le droit de vote et l'éligibilité au Parlement.

Les garanties juridiques, c'est-à-dire le droit des personnes dans leurs relations avec le système judiciaire et les forces de l'ordre, dont notamment la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives, la protection contre la détention arbitraire, le droit de présomption d'innocence jusqu'à l'établissement de la culpabilité et le droit de protection contre les traitements ou les peines cruels et inhabituels.

FONCTIONNEMENT DU GOUVERNEMENT AU CANADA

Les chefs du gouvernement sont élus à tous les échelons — municipal, provincial ou fédéral. Au Canada, tout citoyen de 18 ans ou plus a le droit de vote.

Le Canada est une démocratie parlementaire et une monarchie constitutionnelle, et le Souverain du Canada (le Roi ou la Reine) en est le chef d'État.

Le gouverneur général, nommé pour un mandat de cinq ans sur recommandation du premier ministre, est le représentant de la Reine au Canada.

Le Parlement national du Canada, qui siège à Ottawa, est composé de la Chambre des communes, qui regroupe des membres élus dont le mandat peut aller jusqu'à cinq ans, et du Sénat, dont les membres siègent jusqu'à l'âge de 75 ans. Les sénateurs sont nommés par le gouverneur général sur le conseil du premier ministre.

Le premier ministre est le dirigeant politique national du pays. En général, il est le chef du parti politique qui a élu la majorité des représentants à la Chambre des communes à Ottawa. Ce gouvernement national adopte et vote toutes les lois concernant les politiques nationales et les affaires internationales du Canada.

De même, en Ontario, nous élisons un premier ministre, qui devient le dirigeant politique de la province. Il ou elle se trouve en règle générale à la tête du parti politique qui élu le plus de représentants à l'assemblée législative provinciale à Toronto, connue sous le nom de Queen's Park. Ce gouvernement provincial adopte et vote des lois qui concernent les citoyens de l'Ontario.

Le premier ministre, les premiers ministres provinciaux et les dirigeants territoriaux élus forment chacun un groupe de ministres appelé cabinet, qui assume la responsabilité d'aspects particuliers du gouvernement, comme les finances, les affaires étrangères, le commerce international, la santé ou l'éducation.

Chaque département gouvernemental ou ministère — fédéral, provincial ou municipal — emploie des fonctionnaires à temps plein qui appliquent les politiques, gèrent les programmes et fournissent les services approuvés par les législateurs ou conseillers élus.

En consultant diverses sources — Internet, journaux ou revues d'actualité , répondez aux questions suivantes :

1. Qui est le chef d'État actuel du Canada?

2. Qui le ou la représente au Canada?

3. Qui est le premier ministre actuel du Canada?

4. À la tête de quel parti politique est-il ou est-elle?

5. Qui est le premier ministre actuel de l'Ontario?

6. À la tête de quel parti politique est-il ou est-elle?

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter « Découvrir le Canada » un guide d'étude disponible en ligne, par téléchargement ou sur papier, auprès de Citoyenneté et Immigration Canada : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/decouvrir/index.asp>

Sites Web utiles

- Se rendre au Canada www.serendreaucanada.gc.ca
- Au sujet du Canada <http://canada.gc.ca/acanada/vwctgry.htm?lang=fra> ou www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/nouveaux/index.asp



Votre nouvelle terre d'accueil : l'Ontario

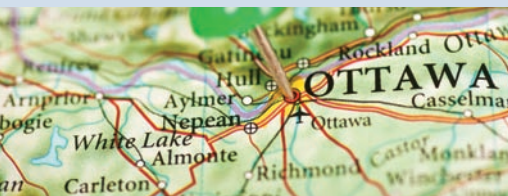
Plus de 125 000 immigrants — dont la moitié de ceux qui viennent s'installer chaque année au Canada — choisissent de s'établir en Ontario. Comme on peut s'y attendre, l'Ontario témoigne d'une culture très diversifiée, en particulier dans les grandes villes. À lui seul, Toronto accueille plus de 90 groupes ethniques différents. Cette section vous offre un bref aperçu de l'Ontario — votre nouvelle terre d'accueil.

GÉOGRAPHIE DE L'ONTARIO

L'Ontario est la deuxième plus grande province du Canada — près de 1,1 million de kilomètres carrés — et sa superficie dépasse les superficies combinées du Royaume-Uni, de la France, de la Belgique et des Pays-Bas. Ce territoire comprend de larges forêts boréales et plus de 250 000 lacs. Plus de 65 % de l'Ontario est recouvert de forêt, et 15 % du territoire est recouvert d'eau. Le paysage varié comprend l'immense Bouclier canadien, rocheux et riche en minéraux, qui sépare

les terres agricoles fertiles du Sud et les basses terres subarctiques du Nord.

Avec une population dépassant les 13 millions d'habitants, l'Ontario est la province la plus peuplée du Canada — plus de 38 % des Canadiens vivent en Ontario.



Localisez votre nouvelle ville d'accueil sur une carte de l'Ontario.

Cherchez une carte de l'Ontario et trouvez où se situe votre nouvelle ville, localité ou région sur la carte.

ÉCONOMIE DE L'ONTARIO

Région industrialisée et avancée sur le plan technologique, l'Ontario a une économie diversifiée, avec un fort secteur tertiaire et un commerce important, en particulier avec les États-Unis. L'économie de l'Ontario offre d'excellentes possibilités aux immigrants dans de nombreux secteurs, qui vont de la manufacture aux technologies de l'information et des télécommunications, en passant par la conception de logiciels, les sciences de la vie, les services financiers, les soins de santé, la construction, les services hôteliers et le commerce de détail.

L'économie de l'Ontario a pris naissance dans l'exploitation de ses ressources naturelles : le bois d'œuvre, les fourrures et les minéraux. Les nombreux lacs et rivières qui émaillent la province, en particulier les Grands Lacs, faisaient de parfaites voies de transport naturelles. Avec l'augmentation de la population de l'Ontario, on a vu

l'émergence de nouvelles industries ainsi que le levé, le défrichement et la culture des riches terres agricoles du Sud.

Aujourd'hui, l'économie de l'Ontario dépend toujours de ses ressources naturelles, en particulier dans le Nord, alors que le sud de l'Ontario, très proche de l'énorme marché américain, est fortement industrialisé. L'Ontario fait partie du centre manufacturier nord-américain, et sa situation géographique favorable lui permet de desservir les marchés canadiens et américains.

Vous trouverez de plus amples renseignements au sujet de l'économie de l'Ontario et de ses secteurs économiques en consultant le site www.ontario.ca (cliquez sur « Sujet », puis sur « Économie »)

VILLES DE L'ONTARIO

Plus de sept millions d'Ontariens vivent dans ce que l'on appelle le « Fer à cheval doré », une région qui s'étend des bords ouest du lac Ontario, depuis **Oshawa** jusqu'à **Hamilton**, puis à l'est vers **St. Catharines** et la région du Niagara. **Toronto** est la plus grande ville du Fer à cheval doré — y compris notamment les villes avoisinantes de **Mississauga**, **Brampton** et **Markham** et d'autres, pour un total qui dépasse 5,5 millions d'habitants — et c'est la plus grande ville du Canada. C'est également la plus diversifiée en termes de possibilités d'emploi. Elle accueille d'énormes institutions financières et sièges sociaux, des entreprises de service et des sociétés de communication ainsi que de grands établissements de santé, d'importantes entreprises médiatiques et de prestigieux instituts de recherche.

De l'autre côté du lac Ontario, en face de **Toronto**, nous découvrons **St. Catharines**, la plus grande ville de la région du Niagara, centre vinicole et touristique, cœur du négoce agricole et du secteur manufacturier et financier.

Le long des rives de l'extrémité ouest du lac Ontario est sise la troisième ville la plus importante de l'Ontario, **Hamilton**, connue de longue date pour son industrie sidérurgique et ses autres usines de fabrication, et qui commence de se faire un nom dans les secteurs de la construction, des vivres et des boissons, des transports et des entreprises de gestion des déchets, ainsi que des institutions d'enseignement.

On trouve non loin d'**Hamilton** la quatrième région urbaine la plus peuplée de l'Ontario, le « triangle technologique canadien », composé de **Kitchener**, **Waterloo** et **Cambridge**, avec leurs secteurs bien développés de la recherche, de la technologie, de la manufacture, de l'enseignement supérieur et des services financiers.

Plus à l'ouest, nous arrivons à **London** en Ontario, qui accueille l'une des plus grandes universités du Canada, plusieurs importants services de fabrication et cabinets de services financiers ainsi qu'un réseau en sciences de la santé, de renommée internationale.

Windsor est le centre le plus peuplé au sud de l'Ontario; la ville témoigne d'une longue tradition de manufacture d'automobiles et de pièces de rechange, et elle est également connue pour son tourisme et ses distilleries.

Au nord-ouest, on trouve les villes portuaires des Grands Lacs de **Thunder Bay** et de **Sault Ste. Marie**, alors qu'au nord-est se situent les villes minières de **Sudbury** et de **Timmins**, ainsi que le centre de tourisme et de l'industrie des transports de **North Bay**.

Si l'on revient au sud en direction du lac Simcoe, on tombe sur **Barrie**, avec ses secteurs bien développés du commerce de détail, des transports et de la manufacture; puis, à l'est de Toronto, **Oshawa**, une autre ville à la longue tradition de construction de véhicules automobiles, et **Kingston**, connue pour ses établissements d'enseignement, sa base militaire, ses établissements correctionnels, ses bâtiments historiques et son cadre magnifique sur les bords est du lac Ontario.

En direction du nord-est nous découvrons, enfin et surtout, la ville d'**Ottawa** — la capitale du Canada et la deuxième ville la plus importante de l'Ontario, qui abrite des milliers de fonctionnaires, des sociétés de télécommunication et un secteur bien développé de haute technologie.

Le mot « Ontario » vient d'un mot autochtone, dont la traduction libre signifie « eau belle et miroitante ».



LA VIE ET SES AVANTAGES — LA GRANDE OU LA PETITE VILLE?

De nombreux immigrants se demandent où s'établir en Ontario, et quelle taille de collectivité choisir. Ces décisions dépendent en partie des possibilités d'emploi, mais d'autres facteurs sont à prendre en considération. Par exemple, vous sentez-vous le plus à l'aise dans une grande ville, dans une petite ville ou dans la campagne agricole? Certains membres de votre famille vivent-ils déjà en Ontario? Comment comparer les différents lieux d'établissement en termes d'emploi, d'écoles ou d'établissements de santé?

Les grandes villes comme Toronto, Ottawa, Hamilton, Kitchener-Waterloo ou London accueillent les plus grandes collectivités d'immigrants et les centres de soutien aux immigrants les plus nombreux, ainsi que des magasins qui vendent les produits de votre pays d'origine. Ces villes sont dotées des systèmes de transports en commun les plus étendus, et de nombreux autres services publics sont commodes et facilement disponibles.

Et ces grandes villes offrent les possibilités d'emploi les plus variées, des emplois tertiaires les plus simples aux positions les plus avancées dans les domaines des finances, de la recherche et de la manufacture. Cependant, dans une grande ville, les emplois peuvent faire l'objet d'une âpre concurrence. Les grandes villes rassemblent également un plus grand nombre de gens, et le coût de la vie, en particulier le logement et d'autres services comme les assurances, peut être bien plus élevé qu'il ne l'est dans de plus petits centres.

De nombreuses petites villes, localités de taille réduite et zones rurales de l'Ontario offrent les avantages d'un mode de vie plus équilibré. Le coût de la vie y est moins élevé, en particulier en ce qui concerne le logement, et les occasions de rencontrer des voisins qui n'appartiennent pas forcément à votre cercle d'immigrants sont plus nombreuses.

Comme vous pouvez le constater, le choix d'un lieu d'établissement en Ontario dépend des préférences personnelles et des possibilités, et demande mûre réflexion.

Où désirez-vous habiter : dans une grande ou dans une petite ville?

Explorez les grandes et les petites villes de l'Ontario :

1. Parlez aux gens que vous connaissez,
2. Demandez des renseignements à l'organisme régional d'aide aux immigrants, et
3. Reportez-vous aux sites Web suivants pour en apprendre davantage au sujet des régions, des grandes et des petites villes de l'Ontario :

www.ontarioimmigration.ca/french/how_live_cities.asp

www.ontario.ca (cliquez sur « Ontario en bref », puis sur « Villes »)

www.cic.gc.ca/francais/nouveaux/avant-ville.asp

Comparez les avantages et les inconvénients des grandes et des petites villes à l'aide du tableau ci-dessous :

**Avantages des grandes villes
(désavantages des petites villes)**

**Avantages des petites villes
(désavantages des grandes villes)**



LES COLLECTIVITÉS FRANCOPHONES DE L'ONTARIO

Les immigrants francophones ont peut-être la tâche plus facile lorsqu'ils choisissent un lieu d'établissement, car relativement peu de localités en Ontario parlent communément le français. Cependant, il existe une collectivité francophone de taille respectable à Toronto, ainsi qu'à Ottawa et dans l'est et le nord de l'Ontario.

Certains nouveaux arrivants francophones choisissent de s'installer dans des collectivités anglophones afin de baigner dans la langue et d'apprendre à mieux la parler.

Guy Bizindavyi, qui vit maintenant à Toronto, affirme que le fait de vivre dans une ville anglophone rend l'apprentissage de l'anglais plus facile. Cela l'a aidé, et il continue d'apprendre.

Pour de plus amples renseignements au sujet des collectivités francophones de l'Ontario et des ressources à disposition des Franco-Ontariens, veuillez consulter le site Web suivant :

<http://www.ofa.gov.on.ca/fr/franco.html>

LES QUATRE SAISONS DE L'ONTARIO

Contrairement à ce que vous vous êtes peut-être laissé dire au sujet de l'Ontario, l'hiver ne règne pas éternellement! Nous avons quatre saisons bien distinctes : le printemps, l'été, l'automne et, nous vous l'accordons, l'hiver. Pendant l'hiver, les gens portent des vêtements d'extérieur appropriés — des mitaines ou des gants, une écharpe, un chapeau, un manteau bien chaud et des bottes fourrées. L'été, ils portent en général des chemises ou des hauts à manches courtes, des culottes courtes ou une jupe, et des vêtements généralement bien plus légers.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site : http://www.ontarioimmigration.ca/french/about_weather.asp

David Philips, d'Environnement Canada :

À mon avis, si vous voulez goûter à tous les climats qui existent au Canada, il vous faut venir en Ontario. Nous n'avons pas les températures les plus froides, ni les plus élevées, et nous ne sommes pas témoins des plus grosses chutes de neige... vous trouvez chez nous un peu de tout; rien d'ennuyeux au climat de l'Ontario.



Quelles sont les températures moyennes dans la région de l'Ontario où vous envisagez d'habiter?

1. Rendez-vous sur le site Web suivant : www.climate.weatheroffice.ec.gc.ca/climate_normals/index_e.html
2. Sélectionnez « Ontario » dans la liste des provinces
3. Recherchez ou saisissez la région de l'Ontario où vous désirez habiter
4. Vous verrez s'afficher un tableau qui indique dans la première ligne les températures moyennes par mois

Sites Web utiles

- Ontario : www.ontario.ca
- Immigration en Ontario : www.ontarioimmigration.ca
- Office des affaires francophones : <http://www.ofa.gov.on.ca/fr/franco.html>
- Histoire de l'Ontario : http://www.ontario.ca/fr/about_ontario/FC001034



Programmes et services destinés aux nouveaux arrivants

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario financent de nombreux programmes et services destinés à aider les nouveaux arrivants à s'établir avec succès en Ontario. Ces programmes et ces services sont mis en œuvre par des organisations communautaires — généralement connues sous le nom d'organismes d'aide aux immigrants, d'organismes d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants ou de centres multiculturels. Les conseils scolaires et les collèges communautaires offrent également certains services d'établissement. Les organismes d'aide aux immigrants peuvent vous fournir des renseignements utiles, répondre à vos questions et vous aider :

- À trouver un logement
- À chercher du travail
- À trouver un médecin de famille
- À inscrire vos enfants à l'école
- À apprendre l'anglais ou le français
- À acheter des denrées alimentaires, des vêtements et des meubles
- À remplir des formulaires et des demandes
- À interpréter et à traduire des documents
- À devenir autorisé à exercer votre profession
- Pour bien d'autres questions touchant à votre établissement

Ces services sont généralement gratuits et toujours confidentiels. De nombreux organismes offrent leurs services dans des langues autres que le français ou l'anglais. Certains organismes sont au service de groupes particuliers; par exemple, les femmes, les enfants, les francophones, les familles aux prises avec la violence familiale ou certains groupes ethniques.

Pour de plus amples renseignements, ou pour trouver votre organisme local d'aide aux immigrants, consultez les sites www.ontarioimmigration.ca et www.etablissement.org



Rechercher un organisme d'aide aux immigrants dans votre collectivité

1. Rendez-vous sur le site Web suivant : www.etalblissement.org/site/CTH/
2. Cliquez sur « Trouver de l'aide près de chez vous », puis choisissez la région qui correspond à celle dans laquelle vous habitez
3. Sous la rubrique « Cherchez des services », cliquez sur Services d'accueil, puis sur Services d'établissement
4. Tous les organismes s'affichent. Pour certaines régions, il est possible que vous ne voyiez qu'une seule agence.
5. Cliquez sur le nom de l'organisme ou sur le lien vers le site Web pour prendre connaissance des services offerts
6. Notez les coordonnées de l'organisme ou des organismes locaux ci-dessous :

Nom de l'organisme

Adresse

Numéro de téléphone

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

SERVICES D'ÉTABLISSEMENT EN ONTARIO

Les organismes d'aide à l'établissement offrent des services aux nouveaux arrivants en Ontario dans une ou plusieurs des catégories suivantes :

- Information et orientation
- Évaluation des besoins et aiguillage
- Préparation au marché du travail
- Services de soutien, tels que garderie ou transports
- Liens avec la collectivité
- Perfectionnement de la langue et des compétences

De nombreux organismes ont instauré des critères d'éligibilité que vous devez remplir pour recevoir leurs services. Par exemple, vous devez peut-être habiter dans une certaine région, ou avoir un certain statut d'immigrant, pour en bénéficier.

LIENS AVEC LA COLLECTIVITÉ

L'élément de « création de liens avec la collectivité » présent dans le programme d'établissement du gouvernement fédéral, mis en œuvre par les organismes d'aide aux immigrants, consiste à associer les nouveaux arrivants à des Canadiens. Des bénévoles peuvent vous aider :

- À surmonter le stress qui accompagne un déménagement dans un nouveau pays
- À vous familiariser avec les services disponibles et avec la façon de les utiliser
- À exercer votre anglais ou votre français
- À créer des liens dans votre domaine de travail
- À participer aux événements qui se déroulent dans la collectivité

PROGRAMMES DE FORMATION LINGUISTIQUE

Il existe plusieurs programmes de formation linguistique subventionnés par le gouvernement et destinés aux immigrants adultes. Ces programmes visent à aider les nouveaux arrivants à apprendre l'anglais ou le français. Certains programmes offrent une formation linguistique axée sur les professions.

Les programmes de formation linguistique sont offerts par les conseils scolaires, les collèges, les universités, les écoles privées et les organismes d'aide aux immigrants. Vous pouvez également suivre des cours de langue en ligne. De nombreux cours sont gratuits, et certains offrent des services de déplacement et de garderie. Selon la région où vous habitez, il est possible que vous ayez le choix de suivre les cours à temps plein ou à temps partiel, et à différentes heures de la semaine. Pour de plus amples renseignements au sujet des cours de formation linguistiques offerts dans votre région, adressez-vous à votre organisme local d'aide aux immigrants.

Rechercher un cours de langue près de chez vous

1. Rendez-vous sur les sites Web suivants : www.ontarioimmigration.ca ou www.etablissement.org
2. Choisissez français ou anglais et suivez les étapes indiquées à chaque page
3. Après la quatrième étape, vous verrez s'afficher une liste des cours de langue qui correspondent à vos critères de recherche
4. Notez les coordonnées de l'organisme ou des organismes qui offrent le ou les cours

Nom de l'organisme	Adresse	Numéro de téléphone
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Les organismes d'aide aux immigrants organisent de nombreux événements et programmes en sus de ceux qui sont indiqués ci-dessus. Ils peuvent comprendre des cours de conversation, des sorties éducatives, des repas-partage, des séances d'information, des soirées de Noël, et bien d'autres encore. Pour en apprendre davantage, adressez-vous à votre organisme local d'aide aux immigrants.



Important : mettez à profit les services gratuits mis à votre disposition. Posez des questions et vérifiez toujours l'exactitude de vos renseignements auprès de votre organisme d'aide aux immigrants.

OÙ TROUVER DES RENSEIGNEMENTS

INFOCENTRES DU NOUVEL ARRIVANT (INA)

Si vous êtes à Toronto, dans la région de Peel (Brampton, Caledonia et Mississauga) ou à Ottawa, vous pouvez vous rendre à un Infocentre du nouvel arrivant (INA) à votre arrivée en Ontario. Les INA offrent des services d'information et d'aiguillage gratuits vers les organismes communautaires qui peuvent vous aider à vous établir dans ces régions.

Pour trouver un INA dans votre région, consultez le site www.etablissement.org ou appelez un centre d'information communautaire (voir ci-dessous)

CENTRES D'INFORMATION COMMUNAUTAIRES

Les centres d'information communautaires fournissent des renseignements au sujet des services sociaux, gouvernementaux et communautaires ainsi que des services de santé. Ces centres peuvent vous aider à trouver des services gratuits dans votre région.

Rechercher un centre d'information communautaire

1. Ouvrez les Pages bleues d'un annuaire téléphonique
2. Trouvez la rubrique intitulée « renseignements communautaires »
3. Cherchez le « Centre d'information communautaire » et notez le numéro de téléphone affiché :

211 ONTARIO

211Ontario fournit un accès à une vaste gamme de ressources communautaires, de services sociaux et gouvernementaux et de services de santé. Le 211 est un service gratuit, offert sur www.211Ontario.ca. Dans de nombreuses régions, vous pouvez également composer le 211 pour parler à un professionnel de l'information.

ONTARIOIMMIGRATION.CA

Ontarioimmigration.ca est un site Web fourni par le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario. Ce service aide les nouveaux arrivants à obtenir des renseignements utiles au sujet de la vie, du travail, des affaires et des études en Ontario.

ÉTABLISSEMENT.ORG

Établissement.org est un site Web destiné aux nouveaux arrivants en Ontario, fourni par les gouvernements du Canada et de l'Ontario. Établissement.org peut vous aider à vous familiariser avec les programmes et les services à votre disposition, à trouver des renseignements dans votre langue et à vous mettre en contact avec d'autres membres de votre collectivité.



Sites Web utiles

- Établissement.org : www.etalblissement.org
- Immigration en Ontario : www.ontarioimmigration.ca
- 211Ontario : www.211ontario.ca

Quelles questions vous posez-vous au sujet des programmes et des services à disposition des nouveaux arrivants? Mettez vos questions par écrit et adressez-vous à votre organisme d'aide aux immigrants pour obtenir l'aide nécessaire.

Question

Réponse





Commencer à vivre en Ontario

Lorsque vous arrivez en Ontario, vous devez trouver un endroit où vivre. Vous devez également vous familiariser avec le système de soins de santé, les transports, les services bancaires, et d'autres questions importantes. Cette section fournit des renseignements de base pour vous aider à partir du bon pied. Les quelques premiers mois que vous passez en Ontario ne seront peut-être pas faciles, mais de nombreuses ressources et de nombreux types de soutien sont à votre disposition. Prenez contact avec votre organisme local d'aide aux immigrants dès votre arrivée afin d'obtenir de l'aide pour vous installer dans votre nouvelle terre d'accueil. *Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur le site www.etablissement.org et cliquez sur « Premiers jours », en haut de la page, pour télécharger le guide Premiers jours.*

LOGEMENT

Trouver un endroit où habiter : voilà l'une des premières tâches qui vous attendent lorsque vous arrivez en Ontario. Il est possible que vous deviez trouver un logement temporaire pendant que vous cherchez un endroit où vivre de façon plus permanente. Vous pouvez trouver un logement temporaire dans un hôtel-résidence, une auberge de voyage, une chambre d'hôte ou une résidence pour étudiants dans une université ou un collège. Des foyers d'accueil d'urgence peuvent également être disponibles comme logement provisoire lorsqu'aucune des autres options n'est disponible.

Si vous arrivez à l'Aéroport international Pearson de Toronto sans savoir où aller, cherchez le service d'accueil pour les nouveaux arrivants (IRIS) ou composez le 905-672-3660. Vous pouvez également vous adresser à n'importe quel organisme local d'aide aux immigrants

pour obtenir de l'aide dans votre recherche de logement. Ces organismes peuvent vous aiguiller vers les centres d'aide au logement dans votre région et vous fournir des informations au sujet de vos options de logement.

Les coûts de logement varient en Ontario. En général, ils sont plus élevés dans les grandes villes comme Toronto, et moins élevés dans les petites villes, les villages et les zones rurales. Les coûts de logement peuvent également varier considérablement dans une même ville, selon la taille, l'état et le type de logement, ainsi que le quartier où il se situe.

Pour de plus amples renseignements au sujet de vos options de logement, veuillez consulter le site www.ontarioimmigration.ca ou www.etablissement.org

LOUER UNE MAISON

De nombreux nouveaux arrivants louent un appartement, une maison ou un appartement en copropriété, et en font leur première résidence permanente en Ontario. Lorsque vous louez un logement, vous devenez un locataire. La personne ou la société à qui appartient la propriété louée s'appelle le propriétaire. Vous devez payer un loyer à votre propriétaire. Les locataires et les propriétaires ont des droits et des responsabilités. Ces derniers sont généralement définis dans un bail, une entente écrite conclue entre vous et le propriétaire. Les contrats de location sont généralement valables un an, bien qu'il soit possible de signer des contrats de location au mois.

LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS

Les logements subventionnés sont des logements dont le loyer est basé sur le revenu du locataire, et non sur les dimensions ou le type de logement. Les logements subventionnés sont destinés aux personnes à faible revenu. La plupart des villes de l'Ontario offrent des logements subventionnés, bien que bon nombre d'entre elles aient des listes d'attente en raison de la forte demande. Si ce genre de logement vous intéresse, vous devez remplir une demande et vérifier si vous êtes admissible. Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à votre organisme local d'aide aux immigrants.

ACHETER UNE MAISON

Lorsque vous arrivez en Ontario, il se peut que vous choisissiez d'acheter une maison, un appartement en copropriété ou une maison en rangée. La plupart des gens ont besoin d'une aide financière à cet effet, et doivent emprunter à une banque ou à une autre institution financière. Avant d'acheter une maison, il est important de bien comprendre tous les coûts liés au statut de propriétaire. Ces coûts comprennent les impôts, les commodités, l'assurance des propriétaires occupants, les frais d'entretien et autres dépenses.



- En Ontario, la loi décreète que tout le monde doit installer un détecteur de fumée en bon état de marche au plafond à proximité de chaque chambre à coucher. Si vous vivez dans un immeuble à plusieurs étages, chaque étage doit avoir un détecteur de fumée. Il est illégal de désactiver un détecteur de fumée.
- Si vous louez une maison, votre propriétaire doit vous fournir un détecteur de fumée en bon état de marche.
- Si vous possédez une maison, vous devez fournir un détecteur de fumée en bon état de marche. Vous pouvez acheter un détecteur de fumée dans la plupart des quincailleries.

Aide-mémoire pour le choix d'un logement

Posez-vous les questions suivantes en guise d'aide-mémoire au cours de votre recherche d'un logement. Certaines questions peuvent ne pas s'appliquer à votre situation. N'hésitez pas à ajouter d'autres questions importantes pour vous.

- Combien cela coûte-t-il par mois, au total?
- Quelle distance est-ce que je devrai couvrir pour aller travailler?
- Ce logement est-il situé près d'un arrêt d'autobus ou d'une station de métro?
- Ce logement est-il situé près d'une école?
- Y a-t-il suffisamment de place pour garer une voiture? Dois-je payer des frais supplémentaires pour le stationnement?
- Le quartier est-il sûr?
- Dois-je payer des frais supplémentaires pour les commodités, comme l'électricité, l'eau et le gaz?
- L'immeuble résidentiel ou le quartier sont-ils tranquilles?
- À quelle distance des magasins, des laveries automatiques, des parcs, des terrains de jeux, des centres communautaires, des installations de loisirs, des cliniques médicales, des lieux de recueillement et d'autres services le logement se trouve-t-il?

- _____
- _____
- _____

TRANSPORTS EN COMMUN

La plupart des villes ontariennes offrent des services de transports en commun à leurs résidents. Les réseaux de transports en commun utilisent des autobus, mais également des tramways, des trains ou des lignes de métro. Les réseaux de transports en commun ont des itinéraires, des arrêts et des horaires fixes. Le coût des transports en commun varie d'une ville à l'autre. Pour vous déplacer avec les transports en commun, vous

devez payer en argent comptant ou acheter des billets, des jetons ou un abonnement mensuel.

Pour de plus amples renseignements au sujet des transports en commun dans votre région, veuillez prendre contact avec votre municipalité ou consulter le site www.mto.gov.on.ca/french/traveller/transit.shtml. Vous pouvez également consulter les Pages bleues de votre annuaire téléphonique, sous la rubrique « Transports ».

CONDUIRE EN ONTARIO

Si vous désirez conduire, vous devez avoir un permis de conduire de l'Ontario valable. Le ministère des Transports de l'Ontario est responsable de l'émission des permis de conduire et de l'immatriculation des véhicules. Pour conduire en Ontario, vous devez également être assuré. Si vous possédez un véhicule, vous devez l'immatriculer auprès du ministère.

Pour de plus amples renseignements au sujet de la conduite, de l'obtention d'un permis ou de l'immatriculation d'un véhicule, appelez Permis et immatriculations au numéro 1-800-387-3445 ou consultez le site www.mto.gov.on.ca/french/dandv/driver/index.shtml

URGENCES

En cas d'urgence, appelez le 911 à partir du téléphone libre le plus proche. Ces appels sont gratuits. Les urgences comprennent les situations suivantes : craindre pour votre sécurité ou celle des autres, avoir sa maison en feu, se sentir soudainement très malade. Lorsque vous appelez le 911, expliquez à l'opérateur ce qui se passe, où vous êtes, et donnez votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone. Selon votre situation, une ambulance, la police, le service du feu ou d'autres services d'urgence vous seront envoyés pour vous aider.

La plupart des villes ont un service d'urgence 911. Si votre collectivité n'est pas équipée des services 911, composez le 0 et demandez de l'aide à l'opérateur. D'autres numéros de téléphone d'urgence sont indiqués dans les Pages blanches de votre annuaire téléphonique local. Assurez-vous de savoir où les trouver rapidement.



SOINS DE SANTÉ

OHIP

L'Ontario est pourvu d'un système de soins de santé subventionné par l'État. L'assurance-santé de l'Ontario (OHIP) paie pour les services médicaux de base et d'urgence des citoyens canadiens et des résidents permanents. L'OHIP ne paie pas pour tous les frais médicaux. Par exemple, les médicaments et les services dentaires ne sont pas couverts par l'OHIP.

Pour recevoir des services de santé par l'intermédiaire de l'OHIP, vous devez faire une demande de carte santé. Vous devez faire votre demande de carte santé dès que vous arrivez en Ontario. Une période d'attente générale de trois mois s'applique avant la réception de votre carte santé. Il serait peut-être bon d'envisager de souscrire une assurance maladie privée pendant que vous attendez d'être admissible à l'assurance-santé de l'Ontario.

Pour faire une demande de carte santé, vous devez vous rendre à un bureau de ServiceOntario. L'agent prendra votre photo. Vous devrez également remplir un

formulaire d'inscription et fournir les documents originaux suivants :

- Preuve de citoyenneté ou de statut de résident permanent
- Preuve de résidence, par exemple, un contrat de location
- Un document qui confirme votre identité

Pour trouver le Centre ServiceOntario le plus proche de chez vous, composez le 1-866-532-3161 ou consultez le site http://www.ontario.ca/fr/services_for_residents/STEL02_199962

Pour obtenir des renseignements au sujet de l'assurance-santé et du processus de demande, appelez le Système d'information sur la carte santé de l'Ontario au numéro 1-800-664-8988 ou consultez le site www.health.gov.on.ca

TROUVER UN MÉDECIN DE FAMILLE

La plupart des résidents de l'Ontario ont un médecin de famille. Le médecin de famille est généralement le premier professionnel de la santé que vous consultez si vous êtes malade ou si vous avez besoin de conseils ou de soins médicaux. Un médecin de famille vous aiguillera vers un spécialiste lorsque votre cas fait appel à une compétence particulière. Pour consulter un médecin de famille, vous devez généralement prendre rendez-vous à l'avance.

Dans certaines parties de l'Ontario, il peut être difficile de trouver un médecin de famille qui accepte de nouveaux patients. Commencez à chercher un médecin de famille dès votre arrivée au Canada. Vous pouvez utiliser le service « Doctor Search » en composant le numéro 1-800-268-7096, poste 626, chercher dans les Pages jaunes de l'annuaire téléphonique sous la rubrique « Médecins », ou chercher un médecin sur le site www.cpso.on.ca/docsearch/ (en anglais uniquement). Vous pouvez également demander à vos amis et aux membres de votre famille si leur médecin de famille accepte de nouveaux patients.

CLINIQUES SANS RENDEZ-VOUS

Si vous n'avez pas de médecin de famille, ou si ce dernier n'est pas disponible et que vous avez besoin de soins médicaux, vous pouvez vous rendre dans une clinique sans rendez-vous. Ces cliniques emploient des médecins et des infirmières qui fournissent des soins médicaux. Vous n'avez pas besoin de prendre rendez-vous, mais il est possible que vous deviez attendre longtemps avant de voir un médecin. Pour trouver une

clinique sans rendez-vous dans votre quartier, regardez dans les Pages jaunes de votre annuaire téléphonique local, sous la rubrique « Cliniques — Médical ».

URGENCES MÉDICALES

En cas d'urgence médicale grave, appelez le 911 pour demander une ambulance. Si vous en êtes capable, vous pouvez également vous rendre au service d'urgence de l'hôpital le plus proche. Les services d'urgence sont en règle général ouverts sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Les salles d'urgence sont souvent engorgées. Selon l'urgence de votre problème médical et le nombre de personnes qui attendent, il est possible que vous soyez examiné immédiatement ou que vous deviez attendre plusieurs heures.

TÉLÉSANTÉ ONTARIO

Si vous êtes malade et vous ne savez pas s'il vous faut consulter un médecin ou vous rendre aux urgences, appelez Télésanté Ontario au numéro sans frais 1-866-797-0000. Vous pouvez parler à une infirmière autorisée et recevoir des conseils au sujet de votre problème médical. Télésanté Ontario est un service gratuit et confidentiel offert sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Important : portez toujours votre carte de santé sur vous. Vous devez la montrer chaque fois que vous consultez votre médecin de famille, que vous vous rendez à une clinique sans rendez-vous ou à un service d'urgence.

SERVICE ONTARIO

ServiceOntario offre l'accès à des informations et à des services fournis par le gouvernement de l'Ontario en ligne, en personne et par téléphone. Les Centres ServiceOntario desservent 70 collectivités de la province, et offrent leur aide en personne. Ils fournissent des services qui vont des extraits de naissance et des certificats de mariage à l'enregistrement d'une entreprise. ServiceOntario peut vous aider à trouver le bureau OHIP le plus proche, le Bureau de délivrance des permis de conduire et d'immatriculation des véhicules automobiles le plus proche, ainsi que d'autres services.

Pour de plus amples renseignements, appelez ServiceOntario au numéro 1-800-267-8097 ou consultez www.ontario.ca

Rechercher le centre ServiceOntario le plus proche

1. Rendez-vous sur le site suivant : www.ontario.ca
2. Faites défiler l'écran et cliquez sur « Centres ServiceOntario » sous la rubrique « Pour nous joindre »
3. Cliquez sur « Localisateur de services », puis sur « Trouver un emplacement »
4. Choisissez la ville où vous habitez ou une ville proche, et cliquez sur « Trouver un emplacement »
5. Notez l'adresse et le numéro de téléphone de votre centre ServiceOntario le plus proche ci-dessous :



SERVICE CANADA

Service Canada offre l'accès à une vaste gamme de programmes et de services fournis par le gouvernement du Canada en ligne, en personne et par téléphone. Vous pouvez prendre contact avec Service Canada pour obtenir des informations pour faire une demande de numéro d'assurance sociale, de prestation fiscale canadienne pour enfants, de crédit de TPS et de TVH, d'assurance-emploi, et pour bien d'autres programmes et services.

Pour de plus amples renseignements, veuillez composer le 1-800-622-6232 ou consulter le site www.servicecanada.gc.ca. Pour trouver le centre le plus proche de chez vous, rendez-vous sur le site www.servicecanada.gc.ca et cliquez sur « Trouvez un Centre Service Canada près de chez vous ».

NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE (NAS)

Le numéro d'assurance sociale (NAS) correspond à un numéro de neuf chiffres dont vous avez besoin pour travailler au Canada ou pour recevoir des prestations et des services liés aux programmes gouvernementaux. Vous devriez faire une demande de NAS dès que vous arrivez au Canada. Pour faire une demande, rendez-vous au centre Service Canada le plus proche. Pour consulter la liste des documents nécessaires, rendez-vous sur le site www.servicecanada.gc.ca/eng/sc/sin. Si vous avez besoin d'aide pour remplir votre demande, adressez-vous à votre organisme local d'aide aux immigrants.

Pour de plus amples renseignements, appelez Service Canada au numéro 1-800-206-7218 ou consultez le site Web www.servicecanada.gc.ca/fra/sc/nas

Important : protégez votre NAS et ne le donnez à aucune personne qui n'est pas autorisée à l'avoir.



SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS

En Ontario, pratiquement tout le monde se sert des banques pour déposer de l'argent, le mettre de côté, payer ses factures et effectuer le suivi de ses finances. Les banques offrent différents types de compte et de services. Pour ouvrir un compte en banque, vous devez vous rendre dans la banque de votre choix et vous adresser à un représentant du service à la clientèle. Vous devrez fournir une pièce d'identité ainsi que des renseignements personnels. Vous n'avez pas besoin d'avoir un emploi pour ouvrir un compte en banque.

Lorsque vous ouvrez un compte en banque, vous recevez une carte bancaire. Vous pouvez utiliser cette carte à un guichet automatique bancaire (GAB) pour obtenir de l'argent liquide, déposer de l'argent liquide ou des chèques, payer des factures, etc. Les GAB sont ouverts sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Des frais d'utilisation des GAB peuvent s'appliquer. Vous pouvez également utiliser votre carte bancaire pour effectuer des achats dans de nombreux magasins, à l'aide du système de paiement direct Interac.

Si vous avez besoin d'emprunter, vous pouvez faire une demande de crédit. Il existe différents types de crédit, comme des cartes de crédit, des marges de crédit, des prêts à tempérament et les prêts hypothécaires. Pour tous les types de crédit, vous devez rembourser la somme que vous avez empruntée, et payer des intérêts. Les taux d'intérêt varient selon le type de crédit. Ayez recours au crédit de façon judicieuse, et assurez-vous de toujours bien comprendre les modalités de remboursement.

Pour de plus amples renseignements au sujet des services bancaires, appelez l'Association des banquiers canadiens au numéro sans frais 1-800-263-0231 ou rendez-vous sur le site Web www.cba.ca et cliquez sur « Renseignements pour les consommateurs ».

Préparez votre budget mensuel

Il est très important de bien gérer vos finances. La somme d'argent que vous pouvez dépenser dépend de votre revenu. Il est très utile de prévoir vos dépenses mensuelles en préparant un budget mensuel. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez vos dépenses mensuelles dans la colonne « Coûts mensuel ». Comparez les coûts ou les dépenses totales avec votre revenu total. Si vos dépenses dépassent votre revenu, vous devrez probablement modifier votre budget. Si vous avez besoin de conseils financiers, adressez-vous à votre organisme local d'aide aux immigrants.

Poste

Coût mensuel (en dollars)

Logement (loyer ou hypothèque)

Assurance maison

Commodités (électricité, gaz, téléphone, eau, câble)

Denrées alimentaires

Vêtements

Articles ménagers (produits de nettoyage, produits de toilette, etc.)

Transports (carte d'abonnement d'autobus, entretien de la voiture, essence, assurance auto)

Garde d'enfants

Dépenses accessoires (journaux, cadeaux, coiffeur, frais de services bancaires)

Divertissement

Autres dépenses

Total =

COURSES

Il existe de nombreuses façons d'acheter des biens et des services en Ontario. Les supermarchés vendent des produits alimentaires et offrent souvent d'autres articles ménagers. Les magasins à grande surface ou les grands magasins vendent une grande diversité d'articles neufs comme des vêtements, des meubles, des pièces d'automobile, des articles de sport, des articles électroniques et des produits de beauté. Les pharmacies vendent des médicaments et divers articles ménagers. Les magasins spécialisés sont axés sur des produits particuliers, comme les fruits et légumes, les aliments ethniques, les livres, la quincaillerie ou les chaussures. Les petits dépanneurs vendent des articles de première nécessité, généralement à des prix plus élevés. De nombreuses villes ont également des marchés en plein air, où vous pouvez acheter des produits frais provenant des fermes locales.

Il existe plusieurs possibilités d'économiser de l'argent lorsque vous faites vos courses. Des articles d'occasion sont souvent disponibles à des prix raisonnables par l'intermédiaire de services d'achat et de vente sur Internet. Les magasins d'ubaines vendent des vêtements, des meubles, des jouets et d'autres articles d'occasion à de bas prix. Vous pouvez également lire les dépliants publicitaires — annonces publicitaires imprimées distribuées gratuitement — pour voir quels produits sont en promotion. Au besoin, vous pouvez obtenir des aliments gratuits à une banque alimentaire. Pour obtenir des conseils sur les manières d'économiser de l'argent en faisant les courses dans votre région, adressez-vous à votre organisme local d'aide aux immigrants.

Le Guide alimentaire canadien offre des directives et des conseils utiles pour choisir et consommer des aliments sains. Le Guide alimentaire canadien est disponible en plus de dix langues. Consultez le site Web suivant pour obtenir un exemplaire du Guide alimentaire canadien : <http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/food-guide-aliment/index-fra.php>.



SERVICE TÉLÉPHONIQUE

La plupart des habitants de l'Ontario utilisent une ligne fixe pour passer et recevoir des appels à domicile. Dans la plupart des grandes et des petites villes de l'Ontario, il existe plusieurs fournisseurs de services téléphoniques, qui offrent de nombreux ensembles de services différents. Les options sont plus restreintes dans les zones rurales. En général, vous payez un forfait mensuel fixe pour des appels locaux illimités, et soit un forfait d'appel, soit des frais par minute pour les appels interurbains. Vous pouvez également utiliser des cartes téléphoniques pour passer vos appels interurbains, ce qui coûte moins cher dans certains cas. De nombreuses personnes utilisent des téléphones mobiles (également appelés téléphones cellulaires). Les téléphones cellulaires sont pratiques, mais peuvent coûter très cher, en particulier pour les appels interurbains ou les appels outre-mer. Quelle que soit l'association de services téléphoniques fixes et mobiles que vous choisissez, assurez-vous de bien comprendre toutes les modalités du contrat.

SERVICE INTERNET

Comme c'est le cas pour le téléphone, il existe de nombreuses options de service Internet disponibles dans les grandes et les petites villes de l'Ontario, avec un choix moindre en milieu rural. Dans les grands centres, le service Internet est offert par les fournisseurs de services téléphoniques, les entreprises de câblodistribution ou d'autres sociétés. Vous pouvez également vous connecter à Internet à l'aide d'une connexion sans fil dans divers « points d'accès » répartis dans tout l'Ontario.

LOISIRS ET COLLECTIVITÉ

Apprendre à connaître votre collectivité peut vous aider à vous adapter à votre nouvelle vie en Ontario. En participant à des événements se déroulant dans votre collectivité, vous vous ferez de nouveaux amis, vous apprendrez à connaître la culture canadienne et vous améliorerez vos compétences linguistiques. Diverses activités culturelles et récréatives sont organisées durant toute l'année en Ontario.

Chaque collectivité ontarienne a des programmes et des installations communautaire et récréatives, comme des stades ou des piscines. Les centres communautaires locaux offrent divers types d'activités pour les enfants, les jeunes et les adultes, ainsi que les personnes âgées. De nombreuses villes ont des guides comportant des listes complètes de programmes et de services offerts dans la collectivité. Adressez-vous à votre organisme régional d'aide aux immigrants ou à votre centre communautaire ou centre de loisirs pour obtenir de plus amples renseignements.

ENVOYER ET RECEVOIR DU COURRIER

La Société canadienne des postes, ou Postes Canada, est le service postal national. On trouve des bureaux de poste dans toutes les grandes et petites villes, ainsi que dans de nombreux centres ruraux du pays. Vous pouvez envoyer et recevoir des lettres et des paquets en provenance et à destination du monde entier par Postes Canada. Des entreprises de messagerie privées offrent également ce service. Le coût de l'envoi d'une lettre ou d'un paquet dépend de sa taille et de son poids, ainsi que de sa destination et du délai d'expédition que vous choisissez.

Pour de plus amples renseignements au sujet de Postes Canada, ou pour trouver un bureau de poste près de chez vous, composez le 1-866-607-6301 ou consultez le site <http://canadapost.ca>

Rechercher un centre de centre communautaire ou un centre de loisirs

1. Rendez-vous sur le site Web suivant : www.etalblissement.org, et cliquez sur « Communauté et loisir »
2. Cliquez sur « La culture, la religion et les loisirs », puis sur « Quelles ressources sont disponibles pour les sports et loisirs? »
3. Utilisez la page de résultats pour trouver un centre de loisirs près de chez vous
4. Selon la région où vous habitez, plusieurs centres peuvent s'afficher. Cliquez sur le centre pour afficher les coordonnées du centre
5. Notez les coordonnées de votre centre local ci-dessous



Sites Web utiles

- Établissement.Org : www.etablissement.org
- Immigration en Ontario : www.ontarioimmigration.ca
- Santé Canada : www.hc-sc.gc.ca
- Ministère de la Santé de l'Ontario : www.health.gov.on.ca
- Ministère des Transports de l'Ontario : www.mto.gov.on.ca
- ServiceOntario : www.serviceontario.ca
- Service Canada : www.servicecanada.gc.ca

Quelles questions vous posez-vous au sujet de votre établissement en Ontario? Mettez vos questions par écrit, indiquez à qui vous allez les poser et où vous allez chercher des informations, et notez vos réponses.

Question	À qui demander / Où chercher	Réponse
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

EXERCICE



Éducation en Ontario

Les gouvernements provinciaux sont responsables de l'enseignement élémentaire, secondaire et postsecondaire au Canada. En Ontario, les conseils scolaires de district ou les administrations scolaires dirigent les écoles publiques élémentaires et secondaires. Vous ne devez payer aucuns frais de scolarité pour que votre enfant puisse fréquenter ces écoles. Il existe quatre systèmes scolaires de ce genre en Ontario : l'école publique anglophone, l'école catholique anglophone, l'école publique francophone et l'école catholique francophone. Tous les types d'école ne sont pas offerts dans toutes les régions - vérifiez auprès de l'organisation de services locale ou auprès du ministère de l'Éducation (adresse Internet ci-après) pour obtenir de plus amples renseignements. Des écoles privées ou confessionnelles — pour lesquelles les parents paient des frais de scolarité — sont également disponibles dans de nombreuses régions. *Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web du ministère de l'Éducation : www.edu.gov.on.ca*

GARDE D'ENFANTS

La garde d'enfants — également appelé service de garderie — peut être agréée ou non en Ontario. Les garderies agréées doivent respecter et maintenir certaines normes de santé, de sécurité et de formation en matière de soins. Des centres de garderie non agréés sont parfois également disponibles, mais ils ne sont pas réglementés dans la même mesure.

Les parents peuvent choisir parmi plusieurs options de garderie : (1) garderie à domicile (2) garderie dans un centre (3) garderie parascolaire. De nombreux

programmes ont de longues listes d'attentes. Prenez contact avec votre garderie locale pour obtenir des informations au sujet du processus d'inscription.

Si les parents n'ont pas les moyens de payer les frais de garderie, il est possible qu'ils réunissent les conditions nécessaires pour recevoir une allocation pour garde d'enfants. L'admissibilité à l'allocation pour garde d'enfants dépend du revenu familial net. Prenez contact avec votre municipalité pour discuter de votre admissibilité à l'allocation pour garde d'enfants.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse : www.children.gov.on.ca/ ou adressez-vous à votre organisme régional d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants.

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DE L'ONTARIO

Les centres de la petite enfance de l'Ontario sont des endroits où les enfants de 6 ans et plus jeunes peuvent jouer et apprendre. Les parents ou les gardiens doivent rester avec leurs enfants pendant qu'ils se trouvent dans un centre de la petite enfance. Ces centres sont répartis dans tout l'Ontario et offrent des séances de jeu en groupe, des ateliers, ainsi que des informations et des ressources utiles. Les programmes et les services sont gratuits.

Pour de plus amples renseignements, ou pour trouver un centre dans votre collectivité, rendez-vous sur le site Web des centres de la petite enfance de l'Ontario : www.children.gov.on.ca/htdocs/French/topics/earlychildhood/oeyc/index.aspx ou composez le 1-866-821-7770.

Rechercher un centre de la petite enfance

1. Rendez-vous sur le site Web suivant : www.children.gov.on.ca/htdocs/French/topics/earlychildhood/oeyc/index.aspx
2. Cliquez sur « Emplacements », en haut à gauche
3. Suivez les consignes données pour trouver votre centre régional
4. Notez l'adresse et le numéro de téléphone de votre centre régional (il peut en exister plusieurs dans votre collectivité)



ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

Tous les enfants de 6 à 18 ans doivent fréquenter l'école en Ontario. De nombreux enfants commencent à fréquenter la prématernelle à 4 ans ou la maternelle à 5 ans. En règle générale, les enfants vont à l'école du lundi au vendredi, de début septembre à fin juin. Pour les enfants de la 1^{re} à la 12^e années, la journée d'école dure environ six heures et demie; elle commence généralement entre 8 h 30 et 9 h le matin, et se termine entre 15 h et 15 h 30 l'après-midi. Vérifiez les heures exactes auprès de votre école locale. Certains enfants prennent l'autobus scolaire — fourni par le conseil scolaire — pour les trajets entre leur domicile et l'école.

Les écoles élémentaires offrent des programmes allant de la maternelle à la 6^e ou 8^e année, souvent appelés respectivement K-6 et K-8. Il existe dans de nombreuses régions des écoles intermédiaires qui offrent les programmes des 7^e et 8^e années uniquement. Les écoles secondaires offrent des programmes de la 9^e à la 12^e année. Certaines écoles offrent des programmes spécialisés, y compris le programme de cours immersifs en français, l'enrichissement par les arts, ou les programmes de stimulation en math et en sciences. Prenez contact avec votre conseil scolaire régional pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site www.establishment.org, cliquez sur « Éducation », puis sur « Guides d'éducation à l'intention des nouveaux arrivants ». Ces guides comprennent des articles, des vidéos et des documents de cours sur des sujets d'études clés.

Tous les enfants qui fréquentent l'école en Ontario doivent être vaccinés contre la diphtérie, le tétanos, la polio, la rougeole, les oreillons et la rubéole. Il est possible que vous ayez besoin d'un Certificat d'immunisation et de dépistage de la tuberculose pour l'entrée scolaire.

Rechercher un conseil scolaire

1. Rendez-vous sur le site Web suivant : www.edu.gov.on.ca/fre/sbinfo/
2. Cliquez sur « Rechercher un conseil scolaire »
3. Suivez les consignes pour trouver votre conseil scolaire régional
4. Notez le nom et le numéro de téléphone du ou des conseils scolaires affichés

Aide-mémoire pour l'inscription de votre enfant à l'école

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous avez besoin des documents et des renseignements suivants :

- L'extrait de naissance de l'enfant, son certificat de baptême, sa fiche d'enregistrement de naissance ou son passeport
- La carte santé de l'Ontario de l'enfant et son carnet de vaccination
- Le statut d'immigrant de l'enfant
- Une preuve de son adresse
- Une preuve de tutelle si l'enfant de moins de 18 ans ne vit pas avec ses parents

ÉTUDES POSTSECONDAIRES

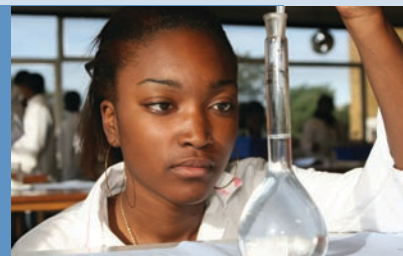
Les universités et les collèges de l'Ontario offrent une large gamme de programmes éducatifs, à temps plein ou à temps partiel. Quelques institutions offrent des cours en ligne ou par correspondance. En règle générale, les *collèges* offrent une formation liée à l'emploi dans les arts appliqués et la technologie, alors que les *universités* proposent une éducation générale dans le domaine des arts et sciences, offrent des possibilités dans le domaine de la recherche et une formation aux professions

libérales — enseignement, médecine, droit, ingénierie et architecture, par exemple. Les programmes, les exigences d'admission et les frais de scolarité varient selon l'établissement d'études postsecondaires.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web du ministère de la Formation et des collèges et université : www.tcu.gov.on.ca.

L'Ontario a :

- 19 universités
www.edu.gov.on.ca/eng/general/postsec/unimap.pdf
- 24 collèges d'arts appliqués et de technologie
www.edu.gov.on.ca/eng/general/postsec/colmap.pdf
- Plus de 500 collèges privés d'enseignement professionnel



LE SAVIEZ-VOUS?

Faites une liste des collèges et des universités de votre localité

1. Rendez-vous sur le site Web suivant : www.tcu.gov.on.ca
2. Sous la rubrique « Éducation postsecondaire », cliquez sur « Collèges d'arts appliqués et de technologie »
3. Cliquez sur « Trouver un collège » dans la barre d'outils de gauche
4. Explorez la liste des collèges et notez ceux qui se trouvent dans votre région
5. Répétez les étapes 1 à 4 pour trouver des universités et des collèges privés d'enseignement professionnel

Collèges d'arts appliqués
et de technologie

Universités

Collèges privés d'enseignement
professionnel

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

EXERCICE

COURS DE LANGUE

Il est très important d'apprendre le français ou l'anglais, ou les deux langues, pour s'adapter à la vie en Ontario. Des cours de formation linguistique sont offerts par les conseils scolaires, les organismes communautaires, les collèges et les universités. De nombreux cours sont gratuits, et certains offrent des services de garderie pendant que vous suivez les cours.

Noms des programmes de formation linguistique disponibles :

- ALS (anglais langue seconde)
- FLS (français langue seconde)
- CLIC (cours de langue pour les immigrants au Canada)
- LINC (Language Instruction for Newcomers to Canada)
- ELD (English Literacy Development)
- CLNA (Cours de langue de niveau avancé)

Pour de plus amples renseignements, parlez à votre organisme régional d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants ou consultez l'un des sites Web suivants : www.ontarioimmigration.ca/french/learnfrench.asp ou www.etablissement.org en cliquant sur « Éducation », puis sur « ALS, éducation aux adultes ».



FORMATION DES ADULTES ET FORMATION CONTINUE

De nombreuses possibilités s'offrent aux adultes qui désirent se former à un nouvel emploi ou mettre leurs compétences à niveau. L'enseignement secondaire est gratuit pour les résidents ontariens de 18 ans et plus qui désirent obtenir un diplôme d'études secondaires. Les autres programmes de formation des adultes exigent généralement le versement de frais de scolarité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez prendre contact avec le conseil scolaire, le collège ou l'université de votre localité.

EXERCICE



Que devrez-vous apprendre dans un avenir proche? Mettez vos idées par écrit ci-dessous.

Que dois-je apprendre?

Quand?

1.	_____	_____
	_____	_____
2.	_____	_____
	_____	_____
3.	_____	_____
	_____	_____

Sites Web utiles

- Guides d'éducation à l'intention des nouveaux arrivants en Ontario : www.etablissement.org/site/ED/GUIDE/
- Ministère de l'Éducation : www.edu.gov.on.ca
- Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse : www.children.gov.on.ca/
- Ministère de la Formation et des collèges et universités : www.tcu.gov.on.ca
- World Education Services Canada : www.wes.org/ca/fr
- Immigration en Ontario : www.ontarioimmigration.ca
- Évaluation et attestation des diplômes : www.etablissement.org (cliquez sur « Éducation », puis sur « Comment chercher des informations sur le marché du travail »)

EXERCICE



Quelles questions vous posez-vous au sujet de l'éducation en Ontario? Mettez vos questions par écrit, indiquez à qui vous allez les poser et où vous allez chercher des informations, et notez vos réponses.

Question

À qui demander / Où chercher

Réponse

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____



Les affaires et le travail en Ontario

L'Ontario a une économie diversifiée, la plus importante du Canada. La province représente environ 40 % des emplois du pays. La plupart de ces emplois — environ 75 % — sont dans le secteur tertiaire, par exemple, les services financiers, les soins de santé, le commerce de détail, le tourisme, l'immobilier et l'administration publique. Les secteurs de la production de biens, comme la manufacture, la construction, l'agriculture, la foresterie et l'exploitation minière, comptent pour environ 25 % des emplois.

MARCHÉ DU TRAVAIL

Les tendances et les conditions du marché du travail changent au fil du temps et varient d'une région de l'Ontario à l'autre. Les informations sur le marché du travail peuvent vous indiquer où se trouvent les emplois et quelles sont les professions qui offrent les meilleurs débouchés.

Pour obtenir des informations sur le marché du travail, parlez à votre organisme d'aide aux immigrants ou consultez les sites www.labourmarketinformation.ca ou www.etablissement.org (cliquez sur « Emploi », puis sur « Recherche d'emploi », puis sur « Comment chercher des informations sur le marché du travail »)

DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR POUVOIR TRAVAILLER

Pour commencer à travailler, vous avez besoin d'un numéro d'assurance sociale (NAS). Pour en savoir plus au sujet des demandes de NAS, consultez le site www.servicecanada.gc.ca/fra/sc/nas.

Selon le type d'emploi, il se peut que vous ayez également besoin d'autres documents. Par exemple, il est possible que vous ayez besoin d'un certificat d'études, d'un certificat de compétences ou d'un certificat professionnel, d'un extrait de naissance, d'une preuve de résidence permanente, d'un permis de conduire ou d'une vérification policière.

RECHERCHE D'UN EMPLOI

Chercher du travail, c'est déjà du travail. Cela peut prendre un certain temps pour trouver un travail qui correspond à vos intérêts, à vos compétences et à vos attentes de salaire. Dans les premiers temps, il est possible que vous deviez accepter un emploi qui n'est pas idéal. Essayez de ne pas vous décourager si vous ne pouvez pas immédiatement trouver ce que vous désirez.

En règle générale, vous aurez besoin d'un curriculum vitae et d'une lettre d'accompagnement pour poser votre candidature pour un poste. Un curriculum vitae doit présenter une vue d'ensemble de vos titres de compétence et de votre expérience. La lettre d'accompagnement doit vous présenter à votre employeur potentiel et expliquer les raisons pour lesquelles vous êtes un bon candidat à ce poste. Pour obtenir de l'aide pour la rédaction de curriculum vitae et de lettres d'accompagnement, rendez-vous au centre de ressources en emploi le plus proche ou parlez à votre organisme d'aide aux immigrants.

EMPLOI ONTARIO

Emploi Ontario est un programme gouvernemental qui offre des services gratuits de recherche d'emploi et de formation aux demandeurs d'emploi. Ces services peuvent vous aider à faire des choix de carrière, à chercher du travail, à obtenir des informations concernant le marché du travail, à vous inscrire à des cours de formation et à acquérir de nouvelles compétences et de l'expérience de travail. On trouve des bureaux Emploi Ontario dans toute la province. Des services spécialisés pour les jeunes, les

immigrants et les personnes atteintes d'une déficience physique sont également disponibles.

Pour de plus amples renseignements, consultez votre organisme régional d'aide aux immigrants et rendez-vous sur le site www.edu.gov.on.ca/fre/tcu/employmentontario/ ou appelez la ligne d'information d'Emploi Ontario, au numéro 1-800-387-5656

Familiarisez-vous avec Emploi Ontario - quels sont les services à votre disposition?

1. Consultez le site Web suivant : www.edu.gov.on.ca/fre/tcu/employmentontario
2. Faites défiler l'écran et cliquez sur « Je viens d'arriver en Ontario » ou « J'ai besoin d'un emploi »
3. Lisez la section « Voici comment » pour en apprendre davantage au sujet des services offerts
4. Cliquez sur les liens qui vous intéressent pour vous renseigner
5. Vous pouvez trouver des services d'Emploi Ontario dans votre région à cette adresse : www.edu.gov.on.ca/fre/tcu/search.html

Vous pouvez également appeler la ligne d'information d'Emploi Ontario, au numéro sans frais 1-800-387-5656.

OÙ CHERCHER UN EMPLOI

- Centres de ressources en emploi (un service d'Emploi Ontario)
- Agences de placement (cherchez sous « Emploi » dans les Pages jaunes)
- Guichet Emplois www.jobbank.gc.ca
- Emplois dans la fonction publique fédérale <http://jobs-emplois.gc.ca>
- Emplois dans la fonction publique en Ontario www.gojobs.gov.on.ca
- Autres sites pour l'emploi http://www.settlement.org/sys/faqs_detail.asp?faq_id=4000253
- Sites Web d'entreprises (cherchez la rubrique « emploi », « carrières » ou « postes vacants »)
- Journaux (cherchez dans les petites annonces ou dans la rubrique réservée aux offres d'emploi)
- Panneaux « Poste vacant » dans les magasins et les restaurants

CONSEILS PRATIQUES POUR LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

- Apprenez à parler l'anglais ou le français, ou les deux
- Établissez un réseau social (faites de nouvelles rencontres et explorez vos possibilités avec les personnes que vous connaissez)
- Prenez rendez-vous chez un conseiller en matière d'emploi
- Assistez à des ateliers de recherche d'emploi
- Cherchez-vous un mentor
- Faites du bénévolat (c'est une excellente manière de tisser votre réseau social et d'acquérir de l'expérience)
- Faites une recherche sur les employeurs potentiels
- Personnalisez votre lettre de motivation et votre curriculum vitae en fonction de chaque emploi pour lequel vous postulez
- Assurez-vous que votre curriculum vitae et votre lettre de motivation ne contiennent aucune erreur
- Exercez-vous à répondre à des questions typiques d'entrevue
- Obtenez l'équivalence canadienne de votre titre de compétence étranger
- Persévérez et essayez de garder une attitude positive

Commencez d'établir vos réseaux

Notez le nom de trois personnes à qui vous pouvez demander de l'aide ou des conseils dans le cadre de votre recherche d'emploi :

Nom :

Coordonnées :

TITRES DE COMPÉTENCE ÉTRANGERS

Il est important de découvrir de quelle reconnaissance la formation que vous avez acquise à l'étranger jouit au Canada. Ces renseignements vous seront essentiels pour faire une demande d'emploi, d'inscription à des études ou de permis professionnel. World Education Services, société financée par les gouvernements du Canada et de l'Ontario, aide les nouveaux arrivants à faire évaluer leurs titres de compétence étrangers.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les sites Web suivants :

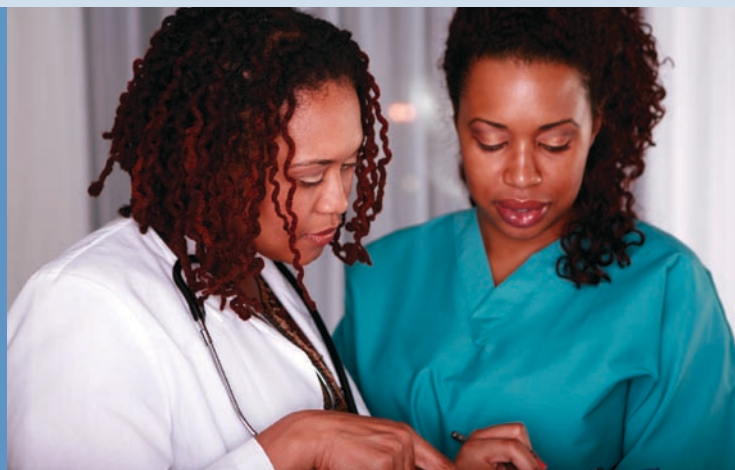
- www.wes.org/ca/fr
- <http://www.ontarioimmigration.ca/french/academic.asp>
- <http://www.etablissement.org>, en cliquant premièrement sur « Éducation », puis sur « Évaluation et attestation des diplômes »

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

En Ontario, certaines professions et certains métiers sont réglementés, dont notamment les enseignants, les médecins, les infirmières, les ingénieurs, les comptables, les avocats, les électriciens, et bien d'autres encore. Pour exercer une profession ou un métier réglementé, vous devez vous inscrire auprès de l'organisme réglementaire approprié.

Expérience globale Ontario (GEO) et d'autres organismes d'aide aux immigrants aident les personnes formées à l'étranger à savoir comment se qualifier pour exercer leur profession en Ontario. Ces centres offrent divers services, dont notamment :

- Les coordonnées des organismes de réglementation et des recommandations à ces derniers
- Des liens vers les programmes de formation et d'évaluation
- Des informations au sujet des autorisations d'exercer, des enregistrements, des stages et des mentorats
- Des plans de carrière pour près de quarante professions et métiers



Pour de plus amples renseignements, veuillez composer le numéro sans frais 1-866-670-4094 ou vous rendre sur le site www.ontarioimmigration.ca et cliquer sur « Expérience globale Ontario ».

POUR LES PROFESSIONNELS DES SOINS DE SANTÉ

ProfessionsSantéOntario

Grâce aux services gratuits offerts par le Centre d'accès pour les professionnels des soins de santé formés à l'étranger de ProfessionsSantéOntario, les nouveaux arrivants peuvent s'informer quant au processus de qualification pour l'exercice de leur profession dans le domaine des professions de la santé réglementées en Ontario. Pour de plus amples renseignements, veuillez composer le numéro sans frais 1-800-596-4046 ou consulter le site www.professionssanteontario.ca.

CEHPEA

Le Centre for the Evaluation of Health Professionals Educated Abroad (CEHPEA) est une organisation indépendante à but non lucratif qui fournit des programmes d'évaluation et d'orientation aux professionnels des soins de santé formés à l'étranger. Pour de plus amples renseignements au sujet du processus d'évaluation et des types d'évaluation disponibles, veuillez consulter le site www.cehpea.ca.

EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

STAGES

Le fait d'avoir de l'expérience sur le marché du travail canadien augmentera vos chances de trouver un emploi. Le programme Career Bridge est destiné à aider les membres des professions libérales formés à l'étranger à obtenir une expérience de travail au Canada à l'aide de stages rémunérés. Des placements de deux, quatre, six, neuf ou douze mois sont disponibles dans diverses professions non réglementées.

Par l'intermédiaire de Career Bridge, la fonction publique de l'Ontario offre des stages aux immigrants qualifiés afin qu'ils puissent acquérir une expérience de travail au sein du gouvernement provincial. Des placements sont disponibles dans divers secteurs, dont la finance, la chimie, l'administration des affaires, les communications et les sciences de l'environnement. Les candidats doivent réunir certaines conditions pour pouvoir présenter une demande auprès de Career Bridge.

Pour de plus amples renseignements, veuillez composer le 416-977-3343 ou consulter le site www.citizenship.gov.on.ca/french/working/internship

PROGRAMMES DE FORMATION RELAIS

Les programmes de formation relais aident les membres des professions libérales et les gens de métier qualifiés formés à l'étranger à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour exercer leur profession en Ontario. Ces programmes offrent une formation et une expérience de travail sur le marché du travail canadien qui évitent de revenir sur ce que vous avez déjà acquis. Les programmes de formation relais sont offerts dans plus de cent professions et métiers réglementés et non réglementés.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site www.ontarioimmigration.ca/french/bridge.asp



VOS DROITS ET VOS RESPONSABILITÉS

Le Canada est doté de lois fédérales et provinciales du travail conçues pour protéger les travailleurs et les employeurs. Ces lois fixent les taux de salaire minimum et les normes en matière de santé et de sécurité et instituent des règles concernant les heures de travail, les congés de maternité, les congés annuels payés et d'autres questions relatives au travail. Elles prévoient également la protection des jeunes travailleurs. Les lois des droits de l'homme protègent les employés contre le traitement injuste par les employeurs selon l'âge, le sexe, l'origine ethnique, la religion, la déficience physique ou l'orientation sexuelle.

La Loi sur les normes d'emploi est une loi qui prévoit les normes minimales à respecter en milieu de travail ontarien. La plupart des employés et des employeurs de l'Ontario sont couverts par la Loi sur les normes d'emploi. Cependant, cette loi ne protègent pas les employés relevant de la compétence fédérale et les personnes qui travaillent dans quelques autres catégories spéciales.

Les employeurs n'ont pas le droit d'intimider, de licencier ou de punir autrement un employé, ni de menacer de le faire, simplement parce que l'employé s'enquiert de ses droits ou les revendique.

Pour de plus amples renseignements au sujet de la Loi sur les normes d'emploi, veuillez appeler le Centre d'information sur les normes d'emploi au numéro sans frais 1-800-531-5551 ou consulter le site www.labour.gov.on.ca/french

VOTRE CHÈQUE DE PAIE

Les employeurs doivent rémunérer leurs employés à une date fixe et récurrente. Ils paient généralement leurs employés toutes les semaines, toutes les deux semaines ou deux fois par mois. Vous pouvez recevoir votre paie par virement automatique sur votre compte bancaire, par chèque ou quelquefois en espèces.

Les employés doivent recevoir un relevé de compte indiquant leur salaire et les retenues à la source pour chaque période de paie. Les retenues à la source sur le salaire peuvent comprendre les impôts fédéral et provincial, les cotisations au Régime de pensions du Canada, les cotisations à l'assurance-emploi, les cotisations au régime d'avantages sociaux et les cotisations syndicales.

La loi canadienne exige que vous remplissiez chaque année une déclaration de revenus, dans laquelle vous déclarez tous vos revenus, y compris les revenus en espèces et les revenus provenant de l'étranger. Les déclarations de revenus doivent être produites à la fin de l'hiver ou au début du printemps, et doivent être envoyées au plus tard le 30 avril. La plupart des employés reçoivent un remboursement d'impôt de l'État après avoir produit leur déclaration de revenus.

Pour de plus amples renseignements au sujet des retenues à la source sur le salaire et des impôts, veuillez consulter les sites Web suivants :

Ministère du Travail : www.labour.gov.on.ca

Agence du revenu du Canada : www.cra-arc.gc.ca

DÉMARRER UNE ENTREPRISE

Les petites et moyennes entreprises (PME) représentent une partie vitale de l'économie de l'Ontario. Environ 99 % des entreprises ontariennes sont considérées comme étant de petite taille ou de taille moyenne. Elles emploient presque 2,9 millions de travailleurs et représentent 250 milliards de dollars d'activité économique annuelle. Il existe de nombreux programmes et services gouvernementaux destinés à apporter un soutien aux entrepreneurs.

Les services consultatifs auprès des entreprises, disponibles dans tout l'Ontario, offrent des renseignements, des conseils et un soutien aux entreprises en démarrage et aux petites entreprises au cours des premières années d'exploitation. Les entrepreneurs ont accès à des services d'affaires et de consultation et à des renseignements au sujet de la gestion, de la promotion, de la technologie et du financement.

Pour de plus amples renseignements, ou pour trouver le Centre d'encadrement des petits entrepreneurs (services consultatifs auprès des entreprises) le plus proche de vous, composez le numéro sans frais 1-800-567-2345 ou consultez le site www.ontariocanada.com/ontcan/1medt/smallbiz/en/sb_sbec_locations_info_en.jsp

Les Centres de services aux entreprises du Canada, situés dans chaque province et dans chaque territoire, offrent de l'aide aux entrepreneurs ainsi qu'un accès aux publications, aux annuaires et aux bases de données électroniques professionnels. Entreprises Canada fournit des renseignements concernant le démarrage d'une entreprise, le financement, les impôts, les permis et les licences, l'exportation, l'importation, les affaires électroniques, la gestion d'entreprise et d'autres sujets afférents.

Pour de plus amples renseignements, veuillez composer le numéro sans frais 1-888-576-4444 ou consulter le site www.canadabusiness.ca

Mesurez votre potentiel d'entrepreneur!

1. Rendez-vous sur le site Web suivant : www.bdc.ca/fr/business_tools
2. Cliquez sur « Autoévaluation de l'entrepreneur »
3. Cliquez sur « Continuer » pour remplir ce questionnaire d'autoévaluation gratuit en ligne
4. Examinez les résultats et discutez-en avec d'autres personnes
 - Êtes-vous d'accord avec ces résultats?
 - De quels renseignements supplémentaires avez-vous besoin pour décider si vous êtes fait pour travailler à votre compte?

Sites Web utiles

- Établissement.Org – Emploi : www.etablissement.org (cliquez sur « Emploi »)
- Immigration en Ontario – Travailler : www.ontarioimmigration.ca/french/how_work.asp
- Ontario Emploi : www.edu.gov.on.ca/fre/tcu/employmentontario/
- Expérience globale Ontario (GEO) : www.ontarioimmigration.ca/french/geo.asp
- Ministère du Travail : www.labour.gov.on.ca
- Agence du revenu du Canada : www.cra-arc.gc.ca
- World Education Services Canada : www.wes.org/ca/fr
- Évaluation de vos titres de compétence : www.etablissement.org (cliquez sur « Éducation », puis sur « Évaluation et attestation des diplômes »)
- Career Bridge : www.careerbridge.ca
- Programmes de formation relais : www.ontarioimmigration.ca/french/bridge.asp
- Entreprises Canada : www.canadabusiness.ca

REMERCIEMENTS

Financement assuré par :

Canada 



Citizenship and
Immigration Canada

Citoyenneté et
Immigration Canada

Gestion de projet par :

STONEHAVEN

www.stonehaven.ca

Concept, contenu et conception de :

**FocusFit**

www.focusfit.com

iD

www.inspiredesign.ca